

Il y aurait probablement lieu d'appuyer l'intention générale du bill, mais il faut s'interroger sur de nombreux points.

A première vue, il pourrait sembler que le bill à l'étude ne constitue rien de plus qu'une mesure d'administration interne puisqu'il transfère certaines responsabilités administratives du ministère des Travaux publics et du ministre des Transports (M. Lang) au ministère des Pêches et de l'Environnement. Toutefois, en y regardant de plus près, je ne puis m'empêcher de remarquer que le bill impose des charges financières supplémentaires à une industrie de la pêche qui supporte déjà un fardeau beaucoup trop lourd pour elle. Je crois savoir, ce que confirme d'ailleurs la déclaration qu'a faite le ministre ce matin, que la loi sur les ports et jetées de l'État et les règlements qui s'y rattachent concernant les frais ainsi que divers décrets du conseil accordaient l'autorité législative pour la gestion des ports pour bateaux de faible tonnage. Toutefois, étant donné que cette loi a été rédigée en 1895 et revue en 1937, elle ne tient pas compte des besoins actuels des pêcheurs et des plaisanciers et elle ne renferme aucune disposition ayant trait à l'aménagement de certains ports de pêche et de plaisance.

Je note avec intérêt que, lorsque les responsabilités administratives de ces ports ont été transférées des ministères des Travaux publics et des Transports au ministère des Pêches en juin 1973, ce transfert avait été effectué au moyen d'un décret ministériel. Évidemment, les pêches en ont souffert, car l'autorité du ministre sur les ports destinés à recevoir les petites embarcations découle d'un décret ministériel plutôt que d'une mesure législative.

J'ai appris, comme je l'ai déjà signalé, que certains représentants du ministère des Transports avaient refusé de se conformer aux ordres et que les rapports qu'ils doivent présenter au ministre sont en retard.

On constate facilement d'après le libellé du bill que le ministre a obtenu des pouvoirs très étendus; et bien que nous ne nous opposions pas à ce projet de loi, nous manquerions à notre devoir si nous négligions de signaler notre préoccupation au sujet du libellé de certaines dispositions du projet de loi. Par exemple, le budget à l'intention des ports pour petites embarcations sera cette année de l'ordre de 35 millions de dollars. Une certaine proportion de cet argent sera utilisée pour réparer et moderniser les quais de pêche du gouvernement sur la côte atlantique.

Comme le ministre l'a dit, environ 2,300 ports du gouvernement sont assujettis à la mesure législative sur les ports pour petits bateaux de plaisance. Sur ce nombre, environ 1,500 servent à la pêche et 800 aux activités de plaisance. Ces chiffres donnent une indication du nombre de personnes touchées par cette mesure législative, pourtant ni dans les observations du ministre ce matin, ni dans le bill il n'a été question de l'intention du gouvernement d'accroître les sommes disponibles pour améliorer les nombreux ports que le bill prend sous sa protection.

Si nous consultons le budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1977, nous constatons que le budget total du programme des pêches et de la mer sous la rubrique Environnement, s'élève à \$261,016,000. On peut comparer ce chiffre aux montants attribués au budget de nombreux autres services gouvernementaux, par exemple, Radio-Canada, 416 millions de dollars, l'Énergie atomique du Canada, société dont nous

entendons beaucoup parler ces jours-ci, 97 millions de dollars, la Commission de la capitale nationale, 53 millions de dollars et le Centre national des arts, 8 millions de dollars. Il nous a coûté environ 50 millions de dollars pour construire ce centre, et maintenant il faut lui verser une subvention de 8 millions, juste pour y monter des spectacles.

● (2150)

A mon avis, le ministre est vaillant. Il fait un effort honnête. Il fait ce qu'il peut. Il souhaite que les pêcheurs aient un avenir meilleur. De cela, je le félicite. Pourtant, bien des gens qui vivent dans les régions que vise la présente mesure ont vécu d'espoir pendant de nombreuses années, mais cet espoir, je le dis au ministre en toute sincérité, tourne maintenant au désespoir. A l'heure actuelle, il y a quelque 39,000 pêcheurs sur la côte Atlantique dont seulement environ 3,000 pêchent au large. Les autres sont tous des pêcheurs côtiers qui amarrent leurs bateaux dans les ports pour petites embarcations. Ils espèrent y trouver la sécurité pour leurs bateaux et leur matériel de pêche quand les rafales et la houle les forcent à rentrer.

Ce bill confère une responsabilité sacrée au ministre des Pêches (M. LeBlanc). Il doit s'assurer que quelque 36,000 pêcheurs côtiers de l'Atlantique disposent des installations nécessaires pour assurer leur sécurité propre et celle de leur matériel de pêche. Comme nous vendons la plupart de notre poisson sur les marchés étrangers, il est essentiel, voire vital, que nos pêcheurs ne le cèdent en rien à ceux des autres pays. Je n'ai parlé jusqu'ici que des pêcheurs côtiers. Toutefois, le gouvernement doit aussi s'occuper de ceux qui pêchent au large.

A l'heure actuelle, quelque 12 compagnies propriétaires d'environ 50 usines, dont 25 environ sont alimentées par des pêcheurs hauturiers, représentent approximativement 80 p. 100 de la production canadienne de poisson de fond frais et congelé et environ 45 p. 100 de la production totale de poisson de la région atlantique. Ce groupe se débat aujourd'hui. Les commandants de bord se débattent pour trouver les grandes quantités de matière première qu'il leur faut pour travailler efficacement pendant 12 mois. Que fera ce bill pour eux? Si leurs prix de revient augmentent le Canada perdra les marchés mondiaux très concurrentiels qui lui permettent à l'heure actuelle de vendre ses fruits de mer. Les flottilles côtières et hauturières sont toutes les deux d'une importance vitale pour l'économie canadienne. Je dis cependant que la seule manière dont nous puissions tirer le meilleur profit de nos pêcheries jusqu'aux extrémités de notre zone de 200 milles et au-delà de cette limite est d'équiper une flotte efficace et moderne pour y pêcher 12 mois par an.

Nous avons la compétence, nous avons la technique dans les provinces de l'Atlantique et la région du Pacifique. Tout ce qu'il nous faut, ce sont des gestionnaires bien décidés à rétablir nos ressources et à en contrôler l'exploitation pour faire revivre et prospérer nos pêcheries dans la région de l'Atlantique. A mesure que se régénèreraient nos ressources, nous pourrions tripler le volume actuel de nos prises sans avoir à augmenter de façon appréciable le nombre de chalutiers aujourd'hui actifs, assurant ainsi un emploi permanent à nos pêcheurs et à nos travailleurs des usines de transformation.

Je me dois ici de mentionner un aspect très important du secteur de la pêche: nos travailleurs des usines de transforma-